SOIXANTE-DEUXIÈME ANNÉE — N° 6 — Le Numéro : UN franc — SAMEDI 13 FÉVRIER 1943

L'INDÉPENDANT

TÉLÉPHONE : — JOURNAL HEBDOMADAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL & D'ANNONCES JUDICIAIRES — C. P. Bordeaux 17.422

ABONNEMENTS — Un an — Six mois
Bergerac (ville) et Dordogne ..... 40 francs — 35 francs
Autres départements ..... 55 — — 45 —

Les abonnements sont payables d'avance.
Ils sont reçus au bureau du Journal et dans tous les bureaux de Poste

Directeur-Administrateur :
Robert TAILLANDIER

BUREAUX :
108, Rue Neuve, BERGERAC, en face du Jardin-Public

TARIF DES ANNONCES
Annonces judiciaires ..... la ligne — 5 fr.
— commerciales ..... — 3 50
Petites annonces classées ..... — 4 »
Chronique locale ..... — 5 »

L'INDEPENDANT publie les Annonces Judiciaires, Légales et Administratives du Département.
Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

AVANTAGES DE LA SAGESSE

A propos du grave problème de la « soudure »

« Plus que jamais, les paysans de France doivent produire et surproduire », a proclamé le Maréchal à l'assemblée générale des syndics de la Corporation paysanne cependant que, par la voie administrative, on exhortait de nouveau les cultivateurs à livrer la totalité de leurs céréales panifiables, afin que la « soudure » puisse être obtenue à peu près normalement. Il s'agit de sauvegarder des vies humaines... Il s'agit même de sauvegarder la paix publique : la faim est mauvaise conseillère.

Déjà, l'an dernier, une campagne avait été entreprise dans la même intention, et cette campagne eut les résultats qu'on en attendait. Ces campagnes sont en quelque sorte de persuasion ; elle font appel au patriotisme et aussi à la raison du paysan français.

On voudrait que toutes les difficultés qu'ont à résoudre actuellement les responsables de notre subsistance puissent s'aplanir par les mêmes moyens. Et pas seulement en ce qui concerne la production et la répartition de ce qui nous est nécessaire pour vivre, mais même quand il s'agit de plus hautes questions de la politique générale de la France.

Les solutions du bon sens sont les meilleures, et l'on peut même affirmer qu'il n'en est pas d'autres pour soulager un pays malaisé. Malheureusement, c'est au bon sens que les hommes ont le moins spontanément recours ; c'est d'abord à l'impulsion de leurs passions qu'ils obéissent, même, et surtout pourrait-on dire, quand c'est à leurs passions qu'ils doivent d'avoir été frappés par l'infortune.

Les paysans français n'ont rien perdu, bien au contraire, à écouter les avis qui leur avaient été donnés l'année dernière. Il s'est même trouvé que leur devoir de solidarité nationale s'accordait fort exactement à leur intérêt personnel.

On peut quasi assurer qu'il en est de même dans toutes les circonstances et que le penchant de l'homme à échapper aux disciplines communes complique sa tâche et souvent lui porte un préjudice notable. Comment en serait-il autrement, puisque toute l'expérience humaine démontre que le malheur n'atteint que ceux qui ne se sont pas préparés à l'éviter ?

Sans doute, dans la vie privée des gens, cette règle semble-t-elle souffrir beaucoup d'exceptions, encore que la maladie elle-même épargne souvent ceux qui se prémunissent contre elle par une hygiène physique et morale appropriée. Mais, dans la vie des peuples, la règle de prudence, de prévoyance et de clairvoyance est absolue.

S'il était possible de remonter avec certitude le cours de l'histoire, on découvrirait, à l'origine de toutes les époques défavorables pour une nation, des fautes commises par celle-ci ou par les gouvernements auxquels elle s'était confiée. Convainquons-nous donc de cette vérité que la sagesse est toute puissante, que les peuples qui se conforment à ses enseignements et à ses inspirations échappent toujours aux coups du sort.

Et qu'on n'allègue point que de la sagesse procède toute morale sociale ennuyeuse ou monotone. Il est aisé d'observer que la vie publique désordonnée condamne chaque individu à pâtir du désordre général.

Sachons nous amender pour ne point nous exposer aux mesures de rigueur qu'appelle toujours l'indiscipline. I.

LES OPÉRATIONS

Malgré les rigueurs de la température, les chutes de neige succédant aux chutes de neige, l'activité est toujours grande sur le front de l'Est, du lac Ladoga au Caucase.

A Novorossiisk, les forces ennemies débarquées ont été anéanties.

Dans la région de l'embouchure du Don, ainsi que dans la boucle du Donetz, les forces allemandes sont installées solidement sur leurs positions.

Sur le Donets moyen, les Soviets continuent leurs assauts. Berlin annonce que toutes les attaques rouges ont été repoussées avec de fortes pertes pour elles.

Au sud du lac Ladoga, de nouvelles attaques ennemies sont restées sans résultat.

En Afrique du Nord, activité d'artillerie et de patrouilles.

La radio allemande déclare que depuis le 18 janvier, les troupes d'invasion ont eu, sur le théâtre tunisien des hostilités, plus de 5.000 prisonniers.

La guerre aérienne continue sur tous les théâtres d'opérations.

Sur mer, Berlin annonce qu'au cours de combats durs et acharnés, des sous-marins de l'Axe ont coulé de nombreux cargos ennemis.

En résumé, il apparaît que la bataille sur tous les fronts va aller en s'intensifiant.

Les rhumatisants soulagés

Un soulagement rapide, durable : voilà ce que les rhumatisants peuvent attendre des cachets Gandol. Grâce à ces trois puissants calmants, le Gandol apaise très vite la douleur. De plus, il active l'élimination de l'acide urique et agit sur la cause même des douleurs. Aucun souci pour l'estomac. Tics Phies 16 fr. 80. La boîte de 20 cachets Gandol.

Ce qu'il faut savoir

L'Administration des Finances communique :

Les consommateurs titulaires d'une carte de tabac sont informés qu'il sera procédé, dans le courant du mois de mars, à la validation de leur carte de tabac.

A cet effet, il leur sera remis par la mairie, en même temps que les titres d'alimentation valables pour le mois de mars, un ticket spécial contre détachement du coupon n° 8 de la feuille semestrielle d'alimentation et sur présentation de leur carte de tabac.

Le ticket de validation devra être remis dans le courant du mois de mars et avant le 31 au plus tard, au gérant du débit de tabac dans lequel le consommateur est inscrit. La carte d'alimentation devra être représentée avec la carte de tabac au moment de la remise du ticket au débitant.

Faute de remplir ces formalités en temps voulu, le consommateur sera rayé des listes d'inscription de son débit. Pour s'épargner des démarches supplémentaires, les consommateurs ont intérêt :

1° A ne pas omettre de se munir de leur carte de tabac lorsqu'ils se présenteront à la mairie pour recevoir leurs titres d'alimentation du mois de mars ;

2° A conserver soigneusement le ticket spécial de validation de leur carte de tabac en attendant de le remettre à leur débitant.

Ces dispositions ne sont pas applicables aux cartes de tabac délivrées pour les prisonniers de guerre en captivité.

Pour tous vos ordres de bourse et placements de capitaux, adressez-vous à **M. DELBOS**, correspondant d'agents de change, Bergerac, 132, rue Neuve. Tél. 613. Courtages officiels sur tous marchés financiers. Agence générale du groupe des « Séquanaise ».

D'une semaine... à l'autre

Les évènements continuent à alimenter copieusement la chronique des journaux. Les voici succinctement résumés :

Les ex-élus communistes libérés

Radio-Alger a déclaré que les ex députés communistes avaient été libérés.

On présente comme « un premier indice d'apaisement donné à l'opinion anglaise », la décision de l'ex-général Giraud de remettre en liberté sans condition les 37 communistes déchus de leur mandat parlementaire qui, déchus à la suite des poursuites intentées pour menées antinationales par le gouvernement Daladier, et de leur condamnation à trois ans de prison en mai 1940, se trouvaient encore internés au Maroc dans un camp de concentration.

Une déclaration de M. Masson

M. André Masson, commissaire général aux prisonniers de guerre, au cours d'une conférence de presse, a relaté le récent congrès de l'Association générale des prisonniers et la fusion de cette association dans le mouvement des prisonniers destiné à englober désormais toutes les organisations de prisonniers sous la direction du commissaire général.

Des attaques de la R. A. F.

La R. A. F. a attaqué de nouveau une ville du Nord de la France. On déplore 30 morts et 60 blessés.

Le péril bolcheviste

Le Comité panslave s'est réuni en assemblée plénière, à Moscou, le 31 janvier, sous la présidence du général-lieutenant A. S. Gondorov. Après avoir fait son rapport sur l'activité du Comité pendant l'année écoulée, le président donna la parole au vice-président, A. L. Lavrentiev, qui prononça un discours très documenté sur la lutte des peuples slaves, pour le triomphe du collectivisme marxiste.

L'assemblée approuva à l'unanimité, le programme d'activité proposé par le Comité pour les mois à venir.

Remaniement du ministère italien

Le ministère italien a été remanié.

Les milieux compétents italiens déclarent que cette mesure ne constitue nullement une méthode nouvelle du régime fasciste.

Le Duce, qui conserve les fonctions de ministre de l'Intérieur, de la guerre, de la Marine et de l'Air, reprend la direction du Département des Affaires Etrangères.

Les milieux de la Wilhelmstrasse estiment que le remaniement ministériel en Italie constitue une nouvelle concentration des forces.

L'opinion turque et la conférence d'Adana

La rencontre d'Adana fait encore l'objet de nombreux commentaires dans les milieux politiques turcs. On est d'avis que les représentants turcs se sont rendus à Adana assez anxieux, car ils craignaient qu'après la conférence de Casablanca, on ne demande à la Turquie de se prononcer nettement pour l'un ou l'autre des belligérants.

Les milieux turcs sont actuellement un peu plus rassurés. Cela ne signifie cependant pas qu'ils ne nourrissent pas de soupçons motivés à l'égard de l'U. R. S. S. M. Churchill n'aurait pas, d'ailleurs, trouvé que cette prudence fût excessive de la part de la Turquie.

La Relève

Création d'un commissariat général pour la main d'œuvre française en Allemagne.

Suite à la décision du Conseil des ministres, et en vertu d'une loi parue au *Journal Officiel* de dimanche, il est créé un commissariat général à la main-d'œuvre française en Allemagne, qui sera chargé :

1. De maintenir le contact entre le gouvernement et les ouvriers français ayant contracté un engagement de travail en Allemagne.

2. D'assurer la protection de leurs intérêts et de leur garantir les meilleures conditions d'existence possibles dans le cadre de leur contrat d'engagement.

3. De régler tous les problèmes posés par leur expatriement temporaire autres que les problèmes consulaires.

4 D'apporter, avec le concours du Secours National, à leurs familles restées en France, un appui moral et matériel.

Le chef du gouvernement a nommé par décret M. Bruneton chef du service de la main-d'œuvre française en Allemagne, commissaire général à la main d'œuvre française en Allemagne.

Polémiques dans la presse anglaise au sujet de l'Afrique du Nord.

Plusieurs revues anglaises dites d'extrême-gauche, comme *Tribune* et *Statesman*, continuent leur campagne d'opposition systématique contre Giraud et ses collaborateurs. L'installation définitive à Alger du commandant en chef civil et militaire leur apparaît comme une « sombre machination » des éléments observateurs anglais et américains.

Devant les Chefs Nationaux-Socialistes

Les Reichsleiter et les Gauleiter viennent de se réunir à Berlin. Ils se sont rendus au grand quartier général du Führer, sur l'invitation de celui-ci.

Au cours de cette rencontre Adolf Hitler a prononcé, sur la situation militaire et politique, une allocution qu'animait une énergie et une confiance absolues dans la victoire.

Il a exprimé sa certitude que la dureté même de l'épreuve et l'esprit qui anime le peuple allemand donneront à la nation allemande une puissance gigantesque qui la rendra invincible.

La visite des Reichsleiter et Gauleiter au grand quartier général du Führer, s'est terminée sur une profession de foi enflammée des chefs nationaux-socialistes dans la capacité de la nation à faire face à la tâche immense qu'elle assume.

Un commentaire de la « Deutsche Allgemeine Zeitung »

La réception par le Führer, en son quartier général, des chefs du parti national-socialiste, est particulièrement mise en valeur par la presse berlinoise.

La « Deutsche Allgemeine Zeitung », qui consacre à cet évènement la moitié de sa première page, sous le titre : « Résolution et confiance dans la victoire », y voit le couronnement de tous les appels résemment lancés au peuple allemand en vue de la mobilisation totale.

« L'heure est venue, écrit ce journal, où il ne peut plus être question que d'agir. »

Après le voyage de Churchill

On estime à la Wilhelmstrasse que M. Churchill avait l'intention de démontrer à Lisbonne les bonnes intentions du Kremlin. Il n'a pas atteint, disent ces milieux, le but qu'il s'était fixé.

Sans burnous ni babouches

Les 18.000 musulmans de Paris continuent de prier dans leur mosquée. Les restrictions les privent aussi — et c'est le plus dur — de couscous et de méchoui.

Les Gaullistes tournent Giraud en dérision

Les milieux gaullistes de Londres continuent à protester contre les mesures prises en Afrique du Nord par Giraud. Celui-ci est même tourné en dérision par le rédacteur de l'éditorial d'un journal paraissant à Londres en français qui écrit notamment :

« Giraud n'est plus « haut commissaire » mais « commandant en chef ». Il est omnipotent au point de disposer du statut légal et politique de toute personne même étrangère, c'est-à-dire de la vie, de la liberté et des biens de quiconque réside en Afrique du Nord.

« Le « Conseil impérial » s'appelle désormais « Comité de guerre ». Le commandant en chef peut appeler à ce comité toute personne de son choix. Il est donc sûr d'y avoir toujours la majorité. Au surplus, il nomme les gouverneurs et les résidents. Ces principales improvisés n'ont qu'une idée : se maintenir. »

L'ex-général Catroux à Alger

L'ex-général Catroux est arrivé le 8 février à Alger.

On annonce qu'il sera pendant plusieurs jours l'hôte du général Giraud, avant de poursuivre sa route vers la Syrie.

donnez-le avec un billet de la LOTERIE NATIONALE

A L'ECOLE NATIONALE DE CADRES LEGIONNAIRES

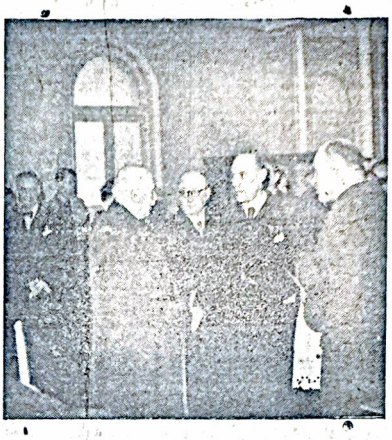

A l'issue de sa visite à l'Ecole Nationale de Cadres Légionnaires, le Maréchal de France, Chef Suprême de la Légion, a tenu à serrer la main de tous les stagiaires présents. (V. 63.011).

Après la création d'un Commissariat général à la main-d'œuvre française en Allemagne.

Le Centre d'Information du Travail français en Allemagne communique :

A la suite des décrets parus au *Journal Officiel* de dimanche, et dont la presse a donné de larges extraits, portant création d'un commissariat général à la main-d'œuvre française en Allemagne et d'une association nationale des amis des travailleurs français en Allemagne, à la tête desquels se trouve placé M. Gaston Bruneton, le Comité national des amis des travailleurs français en Allemagne à Paris passe sous l'autorité du commissariat général.

En conséquences, tous les ordres de mission et toutes démarches entreprises au nom de ce Comité se trouvent sans valeur. Désormais, seuls seront habilités les porteurs d'un ordre de mission portant la signature soit de M. Bruneton, commissaire général, soit par délégation de M. Dumont, ancien directeur général du Comité national, agissant comme liquidateur de ce Comité en attendant que ses pouvoirs soient précisés dans la nouvelle Association nationale des amis des travailleurs français en Allemagne.

— Le Centre d'Etudes coopératiste attribuera, pour 1943, un prix de 10 000 francs en espèces à l'auteur de la meilleure thèse pour l'obtention du grade de docteur en droit consacrée à l'économie coopérative. Le sujet devra obligatoirement se rapporter à des matières intéressant les doctrines ou les faits coopératifs.

— La Cour d'Assises de l'Ariège vient de condamner à 5 ans de réclusion une fille-mère, Marie Delmas, qui, après avoir étranglé son nouveau-né de 12 jours, l'avait jeté dans l'Ariège.

— Mgr Martin, évêque d'Amiens, se rendra, dimanche, à Douilens pour présider à la cérémonie du baptême du vingtième enfant des époux Mallart-Petit.

NOUVELLES en quelques lignes

300.000 footballeurs licenciés à fin 1942... contre 188.664 en mai 1939.

— Un avion anglais est tombé en flammes dans le département du Rhône.

— Les jeunes gens nés en 1923 vont être appelés dans les Chantiers de jeunesse.

— Mme Frédéric Mistral est décédée à Maillanne.

— Quatre voleurs de colis destinés à des prisonniers sont sévèrement condamnés. Les condamnations vont de 5 à 20 ans de travaux forcés.

— Des officiers de marine sont condamnés pour désertion.

— Le recensement de la population marseillaise a commencé.

— L'autoroute Paris-Lille ouvrira en France la série des grands itinéraires routiers destinés à absorber une large part du trafic national et étranger.

— « Saumur » va devenir école civile d'équitation.

— M. Churchill s'est arrêté à Alger.

— Le Major Général Williams, directeur-général du bien-être et de l'éducation dans l'armée, vient de trouver la mort au Moyen-Orient, au cours d'un accident d'aviation. Il occupait ce poste depuis 1940.

— Les Anglais préparent toujours la défense de la Grande-Bretagne.

— L'ex-général Catroux est à Alger.

— « Notre mission est de sauver l'Espagne et l'Europe du danger communiste », déclare M. Arrese, ministre de la Phalange espagnole.

— « Nous n'avons cette année que 51 °/₀ des ressources de l'an dernier en corps gras », déclare le ministre de l'agriculture et du ravitaillement.

— Le recensement des Français nés entre le 1er janvier 1942 et le 31 décembre 1921 commencera le 12 février.

Chronique Locale

Légion Française des Combattants et des V.R.N. — *Section de Bergerac.* — Caisse du Colis aux Prisonniers, 2e liste de souscription :

Syndicat des grains	2.360
Maison Gauthier (orthopédie)	567
Magasin Printemps	1.790
Syndicat des imprimeurs	1.380
Service des eaux	350
Compagnie Gaz et Electricité	2.000
Groupement des boulangers	2.080
Mme Lintilhac	100
Syndicat des droguistes	2.415
M. Breton (articles de voyage)	500
S. D. P. A.	10.000
M. Serrut	500
Magasin des Tabacs	1.150
Société des Grands Travaux (Eclairage et force)	100
Maison Monseau frères	500
Equipe de foot-ball des E. de France	280
Tronc de M. Duppuy, distributeur d'essence (Faubourg)	164
Syndicats du Vêtement	20.000
Agents commerciaux de l'alimentation	510
Détaillants en chaussures	3.500
Petits dons divers	90
Total	50.336
Report de la 1re liste	40.432
Total général	90.768

Les dirigeants de la Légion des Combattants et de la Maison du Prisonnier de Bergerac, adressent leurs vifs remerciements à tous les généreux donateurs et en particulier aux syndicats réunis du Vêtement, qui ont presque doublé la somme versée en 1942.

Carnet rose. — C'est avec plaisir que nous apprenons la naissance de la jeune Annie Perpère, fille du sympathique docteur de notre ville.

Félicitations au papa et vœux de prompt rétablissement à la maman.

Culture des Petits Pois

Comme par le passé, les **CONSERVES REGNAUD** vous fourniront une semence sélectionnée.

Adressez-vous : CONSERVES REGNAUD, Bergerac (Dordogne).

Le grand écrivain Bernard Franck à Bergerac. — Ainsi que nous l'avons annoncé brièvement dans notre dernier numéro, le grand écrivain, le commandant Bernard Franck, fera une conférence le lundi 15 février, à 21 heures, salle des Ouvriers. Nous sommes heureux de pouvoir donner à nos lecteurs quelques notes biographiques.

Bernard Franck, né à Rouen, d'une ancienne famille normande. Elève au Collège Saint-Charles de Saint-Brieuc, d'où il s'évade pour naviguer à bord des navires à voiles. Les deux Amériques, les Indes, le Japon, Tahiti. Etudes à Rouen, puis à l'Ecole d'hydrographie de Dieppe. Lieutenant de la marine marchande à 21 ans ; voyage à travers la Chine Centrale ; à 23 ans, mission Charcot.

Capitaine au long cours à 24 ans ; commandant en second de l'aviso Nord Caper, avec lequel il s'empare à l'abordage d'une goélette turque et fait prisonnier Ahmed Pacha, son état-major et cinquante hommes d'infanterie régulière (1918).

Lieutenant de vaisseau et chevalier de la Légion d'honneur à 27 ans.

Postes occupés pendant la guerre : Enseigne de vaisseau à bord du cuirassé France (1915) ; chargé de mission en Italie (1916) ; commandant en second de l'Arianne (1916) ; commandant de l'Aviso Hélène (1917) ; commandant du Centre Aéronautique de Saint-Nazaire (1918).

Démissionnaire en 1920, Bernard Franck s'est consacré depuis à la carrière littéraire et s'est fait connaître dès ses débuts par dix-neuf histoires de sous-marins, qui atteignait un gros tirage.

Viennent ensuite : le *Carnet d'un enseigne de vaisseau*, précis de la guerre de course ; *l'Idole Rouge*, pièce en 4 actes, créée le 17 juin 1924 ; *En Plongée*, qui atteint actuellement le 75e mille, et *la Vergue*, prix des Wikings 1938.

Entre temps, Bernard Franck aborde les conférences, géographiques d'abord, puis littéraires. Successivement demandé par toutes les grandes Sociétés Françaises et Etrangères, il traita les sujets maritimes sur les questions exotiques les plus diverses.

Il est, à n'en point douter, un des peintres les plus attirants et les plus prenants des pays d'ailleurs.

Société de Secours Mutuels des Ouvriers de Bergerac. — *MM. les Docteurs, Pharmaciens et fournisseurs de la Société de Secours Mutuels des Ouvriers de Bergerac*, sont invités à faire parvenir leur facture à M. Mourat, secrétaire, place Gambetta, Bergerac, avant fin février.

CHAUSSURES

ARDILLIER

19-21, rue du Marché, BERGERAC

Les plus beaux modèles
Les meilleures marques
Les plus bas prix

Marques BALLY, UNIC, SIRIUS, etc.

Société Littéraire. — Soirée du 25 février, conférence de M. le Comte de Saint-Aulaire, ambassadeur de France, sur « Le Régionalisme et la Révolution Nationale ».

Tel est exactement le titre de la conférence qui sera faite le jeudi 25 février, à 21 heures, en la Salle des Ouvriers.

C'est presque une première qui aura lieu à Bergerac. M. de Saint-Aulaire doit, en effet, traiter, pour la première fois, le même sujet, à Lyon, quelques jours avant, et c'est à Bergerac, qu'aura lieu la deuxième audition.

Nous donnerons prochainement des détails sur les prix des places et la date de la location.

Une révolution dans la culture

Agriculteurs qui souffrez du manque de main-d'œuvre et qui recherchez des bénéfices substantiels, faites du **POIS FAUCHÉ** *et de la* **TOMATE.**

Documentation et semences sont à votre disposition aux Etablissements DIN, Conserves, rue du Pont-Saint-Jean, à Bergerac.

Pigeons voyageurs. — Le Maire de Bergerac, officier de la Légion d'Honneur, porte à la connaissance de ses administrés que par circulaire de M. le Ministre Secrétaire d'Etat à l'Intérieur en date du 8 décembre 1942 :

1° Tout mouvement de pigeons-voyageurs en vue de lâchers, y compris les lâchers d'entraînement, effectués à moins de 20 km du colombier à l'intérieur du même département est interdit.

2° Les autorisations spéciales de lâchers accordées en vertu de la circulaire du 16 juin 1942 seront immédiatement retirées par MM. les Préfets qui les ont délivrées.

3° Les autorisations d'ouverture de nouveaux colombiers pourront être accordées, sous réserve expresse d'enquête très sérieuse. Les intéressés seront prévenus d'avoir à se conformer très strictement à la réglementation en vigueur.

4° Les opérations de recensement prévues par la circulaire du 23 mai 1941 et l'arrêté du 10 octobre 1942 seront effectuées avec les plus grands soins. En particulier, aucune tolérance de volatiles non bagués ne saurait plus être admise.

Avis aux Réfugiés. — Tous les Réfugiés *allocataires*, de nationalité française, ont droit à une ration exceptionnelle de confiture, légumes secs et pâtes alimentaires, à raison de 250 grammes par personne pour chacune de ces denrées.

Les tickets distribués par le bureau des réfugiés, à partir du jeudi 11 février, devront être présentés aux détaillants avant le 28 février courant.

Actuellement, plantez *Pensées, Pâquerettes, Myosotis.* Vous en trouverez un très beau choix ainsi que les meilleures variétés de *Glaïeuls* à la **MAISON LAPORTE** (R. MAZEAU S^r), 41, rue Valette.

Foire aux bestiaux du 2 février. — 11 veaux nourrissons amenés, 8 vendus de 350 à 600 fr. l'un.

16 veaux de boucherie amenés et vendus à la taxe, de 7.50 à 11 fr. 80 le kilo vif.

259 bœufs ou vaches de travail amenés, 12 vendus de 20.000 à 27.000 fr. la paire.

20 vaches laitières amenées, 4 vendues de 10.000 à 12.000 fr. l'une.

9 bœufs ou vaches de boucherie amenés et vendus au prix de la taxe.

Au marché. — Le marché du 6 février sur la place de l'Eglise fut peu animé.

Apports importants d'oies grasses, de canards gras et de dindes vivantes sur la place des Deux-Conils.

Prix demandés : oies grasses, 280 à 300 fr. ; canards gras, 220 à 230 fr. ; dindons, 80 à 90 fr. ; dindes, femelles, 100 à 110 fr., le tout le kilo, suivant qualité ; quelques pintades, de 300 à 320 fr. la paire.

Ventes assez actives.

Association des Anciens des Chantiers de la Jeunesse. — Les critiques nous intéressent toujours... Ainsi, à propos de Ping-Pong, l'article paru ces derniers jours ne nous a ni pris au dépourvu ni réveillé. Nous nous excusons d'avoir donné autant de fausses nouvelles. C'est avec d'autant plus de plaisir que nous annonçons cette fois que le tournoi de Ping-Pong organisé par nos soins aura lieu le 14 février, à 14 heures 30, dans la salle du Collège des garçons de Bergerac (salle chauffée).

Si nous en jugeons par la critique, ce tournoi intéressa beaucoup de jeunes. Nous nous en félicitons, tous en profiteront et surtout les prisonniers adoptés par la section A.D.A.C. de Bergerac La journée du 14 février verra tous les fervents du ping-pong, Anciens des Chantiers ou non, disputer de nombreux prix dans la gaîté.

Prière de se faire inscrire à partir du 12 février à l'Hôtel du Commerce, place Gambetta, à Bergerac.

Vol de cartes de textile. — La gendarmerie de Bergerac a ouvert une enquête au sujet du vol, commis le 6 février, de trois cartes de textile, au préjudice de Mme Paris, née Odette Escat, 27 ans, ménagère à la Cavaille, commune de St-Laurent-des-Vignes.

Vol de numéraire. — Le 3 février, M. Jean Penaud, 59 ans, régisseur de M. le colonel de Bourdage, à Pintouka, commune de Monbazillac, fut allégé d'un billet de mille francs.

Une enquête fut ouverte par la gendarmerie de Sigoulès pour découvrir l'auteur du vol.

Incendie. — Samedi 6 février, vers 21 heures, un incendie se déclara dans un immeuble situé à l'angle de l'avenue Calmette et de la route du Stadium, à usage d'atelier de menuiserie et ébénisterie, exploité par M. Marty de Martinot.

Malgré les efforts des pompiers, l'immeuble et son contenu furent rapidement la proie des flammes.

Les immeubles voisins purent être préservés du sinistre.

Les pertes s'élèveraient à plusieurs centaines de mille francs.

Un vol de 6.000 francs. — La gendarmerie de Vélines a ouvert une enquête au sujet d'un vol de 6.000 fr., commis au préjudice de Mlle Thérèse Bussy, 34 ans, cultivatrice à Giraud, commune de Saint-Géry.

Pharmacie de service. — Demain dimanche, pharmacie Pommier, rue Ste-Catherine.

Trouvailles. — Il a été trouvé :

Une paire de gants pour homme par M. Perez Vitoria, place Barbacane.

Un gant cuir pour homme par la jeune Jeanne Martin, 10 ans, rue Anatole France.

Une somme importante par Mme Lavergne, mercière, place du Palais.

Une bague cuivre par Mme Amiot, rue Macerouse.

Un gant cuir pour homme par Mme Denise Betsch, rue Albéric Cailloux.

Un billet de banque par M. Marcel Meyer, 32, rue Desmartis.

Un cleps par Mme Sormay, rue Clairat.

Un billet de banque par Mlle Jalabert, rue Beaumarchais.

Un gant cuir pour homme par M. Farge, 15, rue Pozzi.

Une somme très importante par Mme Prêtre, rue Ste-Catherine.

Déclarations ont été faites au commissariat de police, bureau des épaves.

A la Poste. — *La Direction des Postes communique :*

Il est actuellement procédé à une extension du multiple téléphonique de Périgueux. Les travaux correspondants, dont la durée sera de l'ordre de 4 à 5 mois, sont susceptibles d'apporter certaines perturbations dans l'échange des communications téléphoniques surtout à leur début.

Le Directeur départemental fait appel à l'indulgence des usagers durant l'exécution de ces travaux qui ont pour but de doter le bureau de Périgueux de l'outillage moderne répondant aux besoins accrus du trafic actuel.

Le Directeur,
J. MEYNARD.

Arrestations

Le 4 février, la gendarmerie de Sigoulès déféra au parquet les nommés : Marie Loustalot, 19 ans ; Marie Ollier, 49 ans, et Léopold Lenestour, 34 ans, nomades, sans domicile fixe, arrêtés pour vol et recel de piquets de vignes et raves.

M. le Procureur de la République décerna contre eux mandat de dépôt.

Dans la soirée du 5 février, M. le juge d'instruction plaça sous mandat de dépôt, le jeune Marcel A..., âgé de 17 ans, arrêté par la gendarmerie de Vélines, pour divers vols commis notamment à l'Orphelinat de Cadillac-Le Fleix, et d'une bicyclette en gare de Périgueux.

Marcel A... fut transféré le lendemain à la maison d'arrêt de cette ville.

— La gendarmerie de Vélines arrêta pour abatage clandestin de porcs, le nommé Jean Joum, 60 ans, cultivateur à St-Michel-Montaigne, Conduit le 8 février à Bergerac. Joum fut placé sous mandat de dépôt par M. le juge d'instruction et transféré à Périgueux.

— Le 9 février, M. le Procureur de la République plaça sous mandat de dépôt le nommé Joseph Monié, 62 ans, plâtrier à Lalinde, arrêté par la gendarmerie de cette ville pour outrages publics à la pudeur.

Monié fut transféré le lendemain à Périgueux.

Femme noyée. — Le 4 février, vers 15 h., en lavant son linge, la dame veuve Léonie Reblère née Segalat, 68 ans, cultivatrice à la Rive, commune de Calès, est tombée dans l'étang du moulin de Traly et s'est noyée.

Les constatations ont été faites par le docteur Bergès, de Lalinde, et la gendarmerie de Le Buisson.

Cinéma Cyrano. — Jeudi, samedi et dimanche, Allbert, Aimos, Claude May dans *Le Roi des galejeurs.*

Cinéma Odéon. — Vendredi, samedi et dimanche, le comique Rellys dans *Narcisse.*

Salle des Ouvriers. — *Cinéma.* — Samedi et dimanche, Jacqueline Delubac et André Luguet dans *Le Collier de chanvre.*

Accident mortel. — Le 10 février, vers 18 heures, place de l'Eglise, un cycliste M. Gaston-Claude-Gustave Decaudin, 59 ans, jardinier à la Poudrerie, fut heurté par un camion de M. Lacour et grièvement blessé à la tête et sur diverses parties du corps.

La mort fut presque instantanée.

Jacques Le Lorrain. — Eglantine de Valrose, qui a fait imprimer de nombreux inédits du poète Jacques Le Lorrain, a légué à la bibliothèque municipale de Bergerac des ouvrages de cet auteur qui ne figuraient pas sur le fichier : « la Barbe bleue », « Kaïn », « Evohé », « Nu », le Chevalier de la Longue Figure », (don Quichotte, Théâtre (deux volumes) ; « l'Au-Delà » et « Trop-Belle » (texte de la « Nouvelle Revue »). Dans ce dernier roman sont encartés des autographes.

A cette liste, il convient d'ajouter un important recueil de documents qui feront mieux connaître et apprécier ce noble et fier écrivain qui voulait arriver sans avoir recours à l'intrigue, au charlatanisme, à la production frelatée, et dont le nom alla grossir le martyrologe de l'art

Les fervents d'une littérature vraiment digne de ce nom auront à cœur de le consulter.

D'autres dons furent faits à la bibliothèque de Périgueux, qui conserve une très grande photographie de Le Lorrain.

Bergerac a des peintres de talent. L'un d'eux voudra-t-il offrir offrir à la bibliothèque un portrait de celui dont le génie honore notre ville ?

ACHAT VENTE ÉCHANGE — MEUBLES ANCIENS ET MODERNES

Maison Vve GOT

E. BENOIST Gendre, Successeur

11, rue Mounet-Sully, BERGERAC

Location — Téléphone 652

Tribunal Correctionnel

Présidence de M. Mariel, président du tribunal ; ministère public, M. Lartigue, procureur de la République.

Audience du 4 février

Appellations contrôlées. — Pour infraction aux lois sur les appellations contrôlées, Mme Blanche Lenepveu, née Frény, 46 ans, de Bergerac ; Noël Quennesson, 56 ans, de Thénac, et Raymond Duc, 54 ans, de Bergerac, sont condamnés à 60 fr. d'amende.

Appellations d'origine. — Pour tromperie sur les appellations d'origine, sont condamnés à 60 fr. d'amende, plus les peines fiscales, Arthur Chassagne, 58 ans, de St-Laurent-des-Vignes, et Pierre Gourdon, 45 ans, courtier en vins à Bergerac.

Blessures par imprudence. — Jacques Leclaircie, 29 ans, surveillant de prison à Mauzac, 200 fr. d'amende.

Coups et blessures. — Rino Dalla Longa, 20 ans, métayer à Thénac, 60 fr. d'amende ; Roger Rouffignac, 18 ans, domestique à Bergerac, 600 francs.

Plusieurs affaires de hausse illicite sur les vins à appellation ont été appelées et renvoyées à une date ultérieure.

Etat-civil de la ville de Bergerac

NAISSANCES

Descamps Liliane, rue du Petit-Sol.
Barjou Michel, à Versannes.
Labrousse Jean-Pierre, place Bellegarde.
Couderc Danièle, r. de l'Intendance.
Robert Michel, rue Notre-Dame du Château.
Delcroix Claudette, rue Candillac.

MARIAGES

Auvray Henri, chef de culture de Bergerac, et Juliette Doirial, s. p., de Bergerac.

Chancel Louis, forgeron, de St-Pierre-d'Eyraud, et Edith Arraud, dactylo, de Bergerac.

Wuibout Emile, mécanicien-électricien, de Bergerac, et Lucienne Castaing, journalière, de Bergerac.

Villon Pierre, vérificateur auxiliaire des P.T.T., et Pierrette Hebras, employée auxiliaire des P.T.T., de Bergerac.

DÉCÈS

Pey Pierre, s.p., 81 ans, rue Maréchal-Joffre.
Delamare Marcel, 28 ans, ex-militaire, avenue Calmette.
Lachèze Désir, s p., 75 ans, rue Maréchal-Joffre.
Labrousse Jean, enfant, place Bellegarde.
Loubat Pierre, ex-boucher, 77 ans, place du Petit-Sol.
Lafon Henri, 73 ans, s. p., avenue Calmette.
Ruat Paul, 21 ans, ex-militaire, avenue Calmette.
Couprie Charles, ancien tonnelier, 85 ans, rue Ste-Catherine.
Cezenille Pierre, cultivateur, 82 ans, à Pécharmant.
Endelin Louis, expert-comptable, 60 ans, rue de La Boétie.

On la néglige trop

Traiter la constipation par le mépris c'est accepter de s'empoisonner lentement. Réveillez votre intestin paresseux, videz votre foie insuffisant, en prenant le soir un comprimé Vichybol. Vous ne serez plus jamais constipé. Ttes Phies : 8 fr. 20 la boîte de Vichybol.

LES SPORTS

RUGBY — Championnat de France

1/4 de Finale Juniors

BERGERAC bat BRIVE 11 à 8

Une foule record emplit les tribunes et ceinture le stade. Public vibrant, avide d'applaudir cette rencontre capitale pour les deux clubs.

C'est l'ambiance fiévreuse des grands matches de Championnat lorsque l'arbitre appelle les équipes.

Bergerac présente l'équipe suivante : Estrada, Dubot, Gardette, Dupuy, Arnaudet, Marot (m), Prévot (o) ; 3e ligne : Bussières, Duhamel, Bernard ; 2e ligne : Rebeyrotte, Félix ; 1re ligne : Lacour, Pouget, Hébrard.

La partie

Une irrésistible percée de Marot surprend Brive. Lacour, dernier servi, marque bel essai, frénétiquement applaudi. Bergerac, 5.

Revenant très fort, Brive lance de puissantes et dangereuses attaques. Sur l'une d'elles, l'ailier Buissonnié, évitant Bernard et Estrada, marque en coin. Le but difficile est réussi. 5 à 5.

Brive joue fougueusement. Partis de leurs buts à toute vitesse, Buissonnié file depuis 50 mètres, poursuivi par Dubot et Dupuy, celui-ci le plus vite des trois, le fauche à 2 mètres de nos buts. Sur la touche suivant cet arrêt, Mallory plonge en but. Brive 8, Bergerac 5.

Tout aussitôt, Gardette réussit un coup franc. 8 à 8.

Bernard s'échappe aux pieds, déborde irrésistiblement les centres et l'arrière de Brive. L'essai semble certain, lorsqu'un réflexe malheureux pousse Bernard à ramasser la balle et à la manquer, alors qu'il n'avait qu'à aplatir.

La 2e mi-temps voit les équipes à égalité, avec des assauts furieux de part et d'autre. La fin s'approche, et il devient évident que l'équipe qui marquera ne pourra plus être rejointe. Le sort est favorable à Bergerac, qui grâce à Marot, sur grosse faute briviste, réussit un joli but, portant la marque de 11 à 8 en faveur de Bergerac. La fin est sifflée aussitôt.

Arbitrage magistral de M. Svhwartz, de Tarbes.

Considérations

Bergerac est qualifié pour les demi-finales. Ce résultat honore nos juniors qui eurent à battre la plus forte équipe opposée jusqu'à présent.

Plus athlétiques, les Brivistes, au jeu robuste et ordonné en avants, rapide et incisif en trois-quarts, furent toujours dangereux.

Ils furent un des gros morceaux à avaler avant les deux derniers matches suprêmes.

Les coups de pieds donnèrent encore la victoire à Bergerac. Brive marquant 2 essais contre 1 essai et 2 buts sur coups francs, ceci pour prouver l'indécision constante du match. Nous nous réjouissons de la belle victoire de nos jeunes qui, en compagnie très relevée, mènent si loin le fanion de l'U. S. B.

Pouget, légèrement supérieur au talonnage, Lacour et Hébrard, très actifs en piliers, Rebeyrotte et Félix, forment une 2e ligne homogène et puissante. Bussières, très ardent, joua brillamment. Bernard, inlassable, fut le meilleur de tous, malgré une grosse erreur.

Si les avants supportèrent tout le poids de la partie, ils ne furent pas sans reproches, plaquant mal ou pas du tout, et ne faisant plus leur jeu agréable et réalisateur du début de saison. Marot fut le meilleur demi. Les 3/4 pris de vitesse, furent peu dangereux. Gardette resta précieux par ses coups de pieds.

Nous avons applaudi à la rentrée du brillant petit Estrada, nous étonnant de le voir jouer, incomplètement remis de son bras, dans un match d'une telle importance.

André MALBAY.

LA COUPE REICHEL à Bergerac

Dimanche, de fort beaux succès ont couronné les efforts des dirigeants et des joueurs de l'U.S.B ; jouant à Bergerac, en 1/4 de finale du championnat de France, les juniors ont battu la redoutable équipe briviste par 11 à 8. Match palpitant, disputé avec ardeur et correction par les 30 joueurs. L'arbitre, impartial et sévère, sanctionna justement les erreurs et les fautes.

Après une belle première mi-temps, où les deux équipes dominèrent tour à tour, les avants brivistes baissèrent de pied, alors que le « quinze » bergeracois, plus en souffle, dominait sans pouvoir franchir une ligne de but fort bien défendue par des arrières de valeur. Un but sur coup franc départagea les deux équipes, au fond égales, qui terminèrent très applaudies du public.

L'équipe première de son côté, remportait également un succès significatif. Après un long et pénible voyage, elle a battu sur son terrain le quinze de Montluçon, une des belles équipes de France. Elle fournit donc une très belle fin de saison ; il est regrettable que la rencontre contre le C. A. P. 1 ne puisse avoir lieu dimanche prochain 14 février, celui-ci s'étant qualifié pour les 1/2 finales, mais il y aura plus tard de fort belles rencontres au stade Philippe Pétain.

Ajoutons en terminant que l'U. S. B. a eu un de ses coureurs qualifié dimanche à Périgueux en cross cyclo-pédestre. Elle sera ainsi présente au Championnat Régional. Belle journée pour tous nos sportifs.

A VENDRE deux tonnes acier, montées sur roues. Contenance 14 hectos l'une. S'adresser Regnaud, la Brunetière, Bergerac. 119

AVIRON

Dimanche, nous avons noté plusieurs sorties, notamment un « quatre » composé de Contauche, Marchal, Moulinier, Chaumont.

Il se pourrait que cette année, trois formations de « huit » soient envisagées par la commission sportive. Trois « huit », cela démontre avec clarté l'effort que fait notre vieille société en faveur du sport de l'aviron.

Il y a un fait à constater, c'est que tous les dimanches de nouveaux membres se font inscrire Jeunes gens qui désirez pratiquer ce joli sport, hâtez-vous, afin que les entraîneurs du S.N.B. puissent vous dresser avant le commencement de la saison. N'oubliez pas qu'il faut aussi retirer votre licence et la carte sportive avant fin février.

NATATION

Notre ami Lacour s'est déjà mis à l'ouvrage. Les plans du bassin vont être dressés, des compétitions seront envisagées.

Jeunes gens désireux de pratiquer le sport de la natation, adhérez à la section du S. N. B. Pressez-vous, car il faut aussi, dans ce domaine, retirer licences et cartes sportives.

> Aime tes couleurs. Lutte pour leur gloire et non pour satisfaire ta vanité.
> Maurice BAQUET.

HAND-BALL

Le premier match de Hand-Ball joué dans notre cité s'est disputé, dimanche dernier, mettant aux prises la J.A.L.F. de Limoges et les E.F.B., en demi-finale du Championnat du Limousin. Nos Bergeracois, battus en technique, résistèrent aux Limousins et menaient, à la mi-temps, par 4 à 2, après avoir eu toujours l'initiative des opérations. Après la reprise, la fatigue se fit sentir à Bergerac, si bien que les Limousins égalisaient, puis menaient à la marque pour terminer vainqueurs par 11 à 5. Bien que battus, nos Bergeracois peuvent être fiers, car ils firent preuve d'un cran et d'un jeu de passes au moins égaux à ceux des Limousins, mais ils furent vaincus par le manque d'entraînement. Nous pouvons affirmer qu'en continuant à s'entraîner, nos Ebistes iront loin en Hand-Ball.

Chez les visiteurs, on remarqua, en particulier, l'avant-centre.

CROSS COUNTRY

Dimanche prochain, les athlètes des E.F.B. iront à Brive, disputer le Championnat du Limousin de cross. Nous trouverons, en cadets : Large, Monteil, Rey ; en juniors, Grenier ; en seniors, Beausoleil Nous sommes assurés de les voir tous terminer aux places d'honneur.

FOOTBALL ASSOCIATION

Championnat du Comité du Limousin

A CHATEAUROUX

La Berrichonne bat l'Entente Bergeracoise E.F.F.C., par 2 à 0.

Par cette nouvelle victoire, la Berrichonne, invaincue de la saison, vient de confirmer sa grande classe en prenant la tête de la poule.

Nos Bergeracois n'ont cependant nullement démérité, ils fournirent une courageuse partie, mais le sort leur fut contraire ; à 15 minutes de la fin, le score était encore nul, bien que de nombreuses et dangereuses tentatives aient été faites de part et d'autre. L'équipe qui eut la chance de marquer dans les dernières minutes enleva ce match, qui fut contrarié par les éléments déchaînés : grêle, pluie, neige et vent glacial.

Dimanche prochain, sur le Stade de Camp-Réal, nos Bergeracois rencontreront en match officiel la redoutable équipe de Confolens. Nous disons bien redoutable, en effet, puisque dimanche dernier elle a fait mordre la poussière au Red-Star de Limoges. Les hommes à Weinstock devront mettre toute la gamme pour triompher ; les championnats ne sont pas terminés, il reste encore cinq matches à disputer, des coups de théâtre peuvent se produire, nos Bergeracois peuvent encore avoir leur mot à dire.

Bergerac (réserve) bat Sainte-Foy (1), par 6 à 4.

Bergerac (2) bat Sainte-Foy (2), par 3 à 1.

Bergerac (cadets) bat Mouleydier (juniors), par 5 à 1.

DIMANCHE PROCHAIN A CAMP RÉAL

Championnat du Comité du Limousin
Division d'Honneur

S.S. Confolens (1) contre Entente Bergeracoise (1)

Nous invitons le public à venir nombreux à cette rencontre officielle, qui mettra en présence les vainqueurs du Red-Star de Limoges et nos Bergeracois.

La bonne infusion du soir

Une infusion à la fois agréable et bienfaisante, c'est la tisane Vichyflore qu'on prépare comme une tasse de thé. Vichyflore doit aux plantes médicinales qui la composent, associées au sel Vichy-Etat, de réelles vertus rafraîchissantes et digestives. Prendre après le dîner une tasse de tisane Vichyflore, est le meilleur moyen d'assurer le bon fonctionnement régulier de l'intestin. Vichyflore : 10 fr. 20 la boîte. Ttes Phies.

Chaussures de Limoges

58, rue Neuve, R. BURE, chausseur

Série pour la Classe
- pour la Marche
- pour l'Appartement

DANS L'ARRONDISSEMENT

BEAUMONT-DU-PÉRIGORD

Acte de probité. — Mercredi 3 février, jour de foire, Mme Linarès, de Merle, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie qu'elle s'est empressée de remettre à sa propriétaire, Mme Désaguillé, habitant aux Crouzilles. Nos félicitations.

Départ de fonctionnaire. — C'est avec regret que nous apprenons le prochain départ de M. Hugout, facteur à Beaumont. Ce fonctionnaire exerçait depuis plusieurs années, parmi nous, et avait su s'attirer l'estime de tous.

SAINT-JEAN-D'EYRAUD

Obsèques. — Ces jours derniers, ont eu lieu les obsèques de Lucie Lespinasse, veuve Souté, âgée de 82 ans, décédée au Gérand.

SIGOULÈS

Secours mutuels. — La réunion generale de 1943 de la société a eu lieu le 31 janvier Ont été adoptées à l'unanimité, les modifications suivantes aux statuts : Une remise de 30 °/. est accordée par le docteur pour les frais médicaux, la société accorde 20 °/., ce qui porte l'indemnité à 50 °/., mais uniquement au titre du docteur de la société.

Le régime pharmaceutique n'est pas changé, mais il est question d'avoir un pharmacien à Bergerac

La cotisation est portée à 100 fr. par an et par membre actif avec, en plus, la cotisation de la C. chirurgicale.

Les cotisations 43 seront perçues en juin et décembre sur convocation.

L. Dhumerelle & Fils
52, place Gambetta

Transactions immobilières
Achat et vente de Propriétés
Fonds de Commerce, Industries

50 ans... Attention

Mauvais âge pour l'homme comme pour la femme. On a des malaises, des ennuis de toutes sortes. Ces troubles sont généralement atténués par un usage régulier des gouttes Florides. Cette préparation, uniquement végétale, décongestionne les organes et entretient la souplesse des vaisseaux sanguins Le flacon de gouttes Florides : 14 fr. 30. Si vous ne pouvez pas vous procurer les gouttes Florides, faites usage des comprimés Florides, même formule, même efficacité, 12 fr. 25. Ttes Phies.

Foudres, Demi-Muids Cuves, Barriques
en lies blanche et rouge

Tonnellerie DE SA CONTE
ROUTE DE POMBONNE
Tél. 608 BERGERAC Tél 608
achète tartre blanc et rouge

A VENDRE Poste Philipps, 6 lampes, état neuf. S'adresser Barse, au Faubourg 101

ON DEMANDE personne pour arracher topinambours, travail à la tâche, bien rémunéré. S'adresser chez Normand, à Lanxade, par Prigonrieux. 107

A VENDRE manteau taupe, taille 44 S'adresser chez Mme Cougouille, place du Foirail. 112

DEMANDE ménage vigoureux et famille 4 à 5 personnes, grangers, soigneurs, pour 1er septembre, avantages nature, bons gages. E. Carrère, Loubès-Bernac (L.-et-G.) 113

A VENDRE une cuisinière tôle et fonte 0 80 x 0.55 ; une lessiveuse 100 litres ; une pompe de jardin ; 20 mètres treillis 1 m. haut. Mme Beyney, r. R. Garros, Bergerac. 114

ACHÈTERAIS vélo fillette, 3 à 5 ans, neuf ou occasion, bon état. Alamichel, Saint-Nexans (Dgne). 115

STAND à vendre. S'adresser 12, rue Carnot. 116

PIANO-ÉTUDE échangerai contre appareil T. S.F. S'adresser 12, rue Carnot. 117

ON DEMANDE ménage 2 ou 3 personnes, connaissant culture, pour propriété près Beaumont. S'adresser M. Beauché, 20, rue Pozzi. 118

ON DEMANDE d'urgence femmes pour travaux faciles (de 16 à 50 ans). Se présenter à l'Office du Travail, 2, boulevard Maine de Biran. 121

A LOUER maison meublée, 6 pièces, dans bourg bien ravitaillé, jardin, eau, électricité S'adresser bureau du journal. 122

A ceux qui n'ont plus 20 ans

Pour conquérir la puissance nerveuse, physique, intellectuelle

Tous ceux qui ressentent l'un ou l'autre de ces troubles : diminution des forces, fatigue hors de proportion avec l'effort fourni, nervosité, insomnies, raideurs ou douleurs articulaires et musculaires, absences de mémoire, difficulté de la parole, mauvaises digestions, troubles du foie, etc., retireront un profit considérable de la cure de magnésium faite au moyen des Dragées de Magnogène. Une grande amélioration de la santé générale et un véritable rajeunissement sont obtenus avec ce nouveau traitement, basé sur des travaux scientifiques. Tous les détails sont donnés dans une documentation du plus haut intérêt qui est envoyée gracieusement. Le demander aux Laboratoires D. A Romon, 30, rue Malesherbes, Lyon.

Etude de Me HERTZOG, notaire à Bergerac

Vente de Fonds de Commerce

Suivant acte reçu par Me Edouard HERTZOG, notaire à Bergerac, le douze janvier mil neuf cent quarante-trois, enregistré à Bergerac A. C., le quatorze janvier mil neuf cent quarante-trois, vol. 383 *bis*, folio 89, n° 481, par le receveur qui a perçu les droits.

Monsieur Léopold-Jean DELMONT, mécanicien, et Madame Paule-Denise GRUVEL, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Bergerac, Faubourg de la Madeleine, rue Maréchal Joffre.

Ont vendu à Monsieur Paul-Eugène COLOMBET, mécanicien, demeurant à Bergerac, rue du Pont-St-Jean.

Un fonds de commerce de réparation de cycles et motos, exploité par eux à Bergerac, Faubourg de la Madeleine, rue Maréchal Joffre, inscrit au registre du commerce sous le n° 5712, et aux registres des métiers sous le n° 2216, comprenant la clientèle, l'achalandage, l'enseigne, le nom commercial, le matériel en dépendant, et le droit au bail de l'immeuble dans lequel est exploité le dit fonds.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Me HERTZOG, dans les vingt jours de la présente insertion.

L'insertion prévue par l'article 34 de la loi du vingt-neuf avril mil neuf cent vingt-six a paru au Bulletin annexe du *Journal Officiel* du trois février mil neuf cent quarante-trois.

Pour deuxième insertion.

Signé :
Edouard HERTZOG.

Agence MISSÈGUE

A vendre en exclusivité :

1. Bonne propriété rapport et agrément, maison de maître 6 pièces, 2 logements pour personnel ; 22 hect. seul tenant. Production vins Monbazillac et appellation contrôlée Cheptel mort et vif. Très bonne affaire.

2. A 15 kil. de Bergerac, ferme de rapport 11 hect., à peu près seul tenant, maison 3 pièces, électricité ; cheptels mort et vif.

3. Terrain 2.000 m., en bordure route du Fleix, à 4 kil. de Bergerac.

4. Un bel emplacement de 478 m., à Campréal, clôturé, bon état de culture et arbres fruitiers.

5. A Bergerac, à 600 m. du centre, bel enclos d'angle de 1.400 m., clôturé, avec joli chalet de bonne construction, 7 pièces. Tout le confort : eau, électricité, chauffage central. Potager-fruitier avec fruitières plein rapport, jardin agrément. Libre à la vente.

Etude de Me MARSAUD, notaire à Sainte-Alvère (Dordogne)

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant exploit de Me BELLINEAU, huissier à Lalinde, en date du six février mil neuf cent quarante-trois, enregistré.

A la requête de Monsieur Adrien BELS, propriétaire et maire, demeurant à Pradelle, commune de Sainte-Alvère, agissant en sa dite qualité de maire, au nom de la commune de Sainte-Alvère, pour laquelle domicile est élu à Bergerac, en l'étude de Me BRANDA, avoué en la dite ville, notification a été faite à Monsieur le Procureur de l'Etat Français, près le tribunal de première instance de Bergerac de l'expédition d'un acte dressé au Greffe de première instance de Bergerac le dix-neuf janvier mil neuf cent quarante-trois, constatant le dépôt fait au dit Greffe, le même jour de la copie collationnée d'un acte passé devant Me MARSAUD, notaire à Sainte-Alvère, le vingt-un septembre mil neuf cent quarante-deux, enregistré, contenant vente par Monsieur Pierre Henri MAURY, retraité, et Madame Inès-Thérèse COURNOU sans profession, son épouse, qu'il autorise, demeurant ensemble à Sainte-Alvère, à la commune de Sainte-Alvère *(Dordogne)*, d'une parcelle de fonds en nature de terre, située au lieu dit Roubertringues, commune de Sainte-Alvère, figurant au plan cadastral de la dite commune sous le n° 141 r, section C, contenant environ un hectare, moyennant le prix principal de seize mille francs.

Avec déclaration à Monsieur le Procureur de l'Etat Français, que la présente notification lui a été faite en conformité de l'article 2194 du code civil, pour qu'il ait à prendre sur les immeubles vendus, telle inscription d'hypothèque légale qu'il avisera dans le délai de deux mois, et que faute par lui de se mettre en règle dans ce délai, l'immeuble dont il s'agit sera et demeurera définitivement purgé et affranchi, entre les mains de l'acquéreur, de toutes hypothèques de cette nature.

Pour insertion

Signé : MARSAUD.

L'Administrateur-Gérant :
R. TAILLANDIER.